

# Dossier de presse

## **Budget Primitif 2019**

*Session Plénière*

*Jeudi 24 et Vendredi 25 janvier 2019*



## Sommaire

1. Budget 2019, un modèle de gestion sous le signe de l'exemplarité.....P6
2. Une politique d'investissement ambitieuse et tournée vers les territoires.....P8
3. Les dépenses départementales pour :
  - Garantir les solidarités humaines.....P9
  - Aménager et valoriser le territoire.....P10

**Contact presse :** Jérôme Gorgeot  
jerome.gorgeot@marne.fr  
06-77-04-99-66  
[www.marne.fr](http://www.marne.fr)  
@DptMarne

## Un budget 2019 au service de tous les marnais et de son territoire

*L'Assemblée départementale, présidée par Christian BRUYEN, a procédé ce jour au vote du budget primitif de la collectivité pour l'année 2019. 511,6 M€ seront ainsi dédiés à l'attractivité du territoire et à l'avenir de ses habitants. Cette année, l'aide aux communes et aux intercommunalités, les infrastructures routières et les collèges sont au cœur des nouvelles ambitions portées par le Département mais également la refonte du dispositif de soutien aux associations, notamment celles qui œuvrent dans le champ social, de même que dans le sport, la culture, l'environnement, l'éducation etc....Parce qu'elles contribuent toutes au renforcement du lien social.*

### 1. Un modèle de gestion sous le signe de l'exemplarité

Le budget 2019 du Département de la Marne a été adopté lors de la séance du 24 et 25 janvier. Il s'équilibre à 511.6 millions d'euros (421.8 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 89.8 millions d'euros en dépenses d'investissement).

Ce budget traduit à la fois la gestion rigoureuse et la politique de développement dynamique portée par l'Assemblée départementale pour répondre aux besoins des Marnaises et des Marnais. Reconnu pour ses efforts exemplaires en ce domaine, le Département de la Marne s'engage en effet au quotidien pour combattre les fractures qui peuvent parfois apparaître sur le territoire en soutenant l'émergence d'équipements ou le maintien de services publics de proximité.

Christian BRUYEN Président du Département a réaffirmé le choix porté par l'Assemblée départementale **de ne pas augmenter la fiscalité des Marnais en 2019 comme déjà en 2017 et 2018**, tout en garantissant la stabilité budgétaire de la collectivité et en maintenant une véritable stratégie d'investissement face à une situation d'incertitude budgétaire et institutionnelle.

**Le Budget Primitif 2019 repose sur 5 axes forts :**

- **Respect du taux d'évolution des dépenses de fonctionnement de 1,2% conformément au pacte signé avec l'Etat,**
- **Maintien des taux de fiscalité en particulier du foncier bâti à 15,51%,**
- **Assurer nos fonctions de solidarités humaines et de solidarité des Territoires,**
- **Engager l'exécution du programme de soutien aux grands investissements en octobre 2018,**
- **Faire appel à l'emprunt de manière modérée.**

**A RETENIR**

- Une fiscalité inchangée et faible depuis 2017,
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le cadre du 1,2% du contrat financier imposé par l'Etat
- Un niveau d'endettement, raisonnable et en légère diminution
- Un effort de 90 M€ d'investissement

## **2. Une politique d'investissement ambitieuse et tournée vers les territoires**

*Le budget investissement s'établit à 89.8 M€ pour 2019 en incluant les dépenses consacrées à la gestion de la dette atteignant 16.1 M€. Les investissements directs (voiries, collèges, bâtiments) s'élèvent eux à près de 54 M€ et les investissements indirects à 20 M€ (aide aux communes).*

En 2019, le Département poursuivra la réalisation d'équipements structurants, notamment dans le domaine des collèges et des routes. Par ailleurs, il poursuivra sa politique de soutien aux territoires au travers de dispositifs d'aide à la solidarité territoriale à l'image du nouveau guide de partenariat en faveur des communes et intercommunalités.

 **Aide aux communes et attractivité du territoire : 20.7 M€**

 **Infrastructures et transports : 24.3 M€**

 **Education et Jeunesse : 20.5 M€**

 **Culture, Sports et Loisirs : 0.6 M€**

### 3. Les dépenses départementales

*La section de fonctionnement du budget primitif 2019 s'élève en dépenses à un montant de 421,8 M€. Ce dernier affiche une hausse de 10,6 M€ par rapport à 2018 tout en respectant pour la deuxième année, le contrat signé avec l'Etat qui limite l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à 1,2 %.*

**Garantir les solidarités humaines : 304.3 M€ à destination des personnes les plus fragiles.**

**+ Soutien aux personnes âgées : 62.1 M€**

**+ Accompagnement des personnes handicapées : 68 M€**

**+ Aide à l'enfance et à la famille : 74.6 M€**

**+ Insertion des publics en difficulté : 87.3 M€**

➤ Aménager et valoriser le territoire

✚ Collèges : 28.6 M€

✚ Infrastructures et Transports : 29,4 M€

- Amélioration de la voirie : 25.3 M€
- Transport des élèves handicapés : 1.7 M€
- Établissement public Paris-Vatry : 2,4 M€

✚ Développement local et attractivité du territoire : 21,6 M€

- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne : 15,7 M€
- Accompagner l'implantation des grandes écoles : 2.2 M€

✚ Soutien des pratiques artistiques et sportives : 5.9 M€

**marne•fr**

### **Le Département de la Marne**

Le Département de la Marne est une collectivité territoriale de 2000 agents qui œuvre au quotidien sur un territoire de 613 communes et de 573 000 habitants. Autorité compétente pour l'action sociale, les collèges, les routes, il est également garant des solidarités territoriales. Administré par 46 conseillers départementaux élus au suffrage universel sur 23 cantons et fort d'un budget de 512 M€ en 2019, le Département de la Marne dédie son action à l'amélioration de la qualité de vie des Marnais et au développement de l'attractivité du territoire.